



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des routes OFROU
3003 Berne

Courriel : gefahrgut@astra.admin.ch

Fribourg, le 10 mai 2022

2022-482

Consultation sur la révision de la législation relative aux marchandises dangereuses

Monsieur le Directeur,

Nous nous référons à la consultation citée en titre, et avons le plaisir de vous fait parvenir le questionnaire portant sur les modifications de la législation relative aux marchandises dangereuses.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat fribourgeois n'a pas de remarques particulières à formuler concernant cette révision.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer sur cet avant-projet d'ordonnance et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Marc Valloton, Vice-chancelier

Annexe

—

Questionnaire portant sur les modifications de la législation relative aux marchandises dangereuses

Copie

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle, la Police cantonale, l'Office de la circulation et de la navigation ;
à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement ;
à la Chancellerie d'Etat.

**Questions portant sur les modifications de la législation
relative aux marchandises dangereuses**

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses d'ici au **20 mai 2022** par
voie électronique à l'adresse suivante :

gefahrgut@astra.admin.ch

ou par voie postale à l'adresse suivante : Office fédéral des routes, Beat Schmied, 3003
Berne.

Auteur de l'avis :

Canton : <input checked="" type="checkbox"/>	Confédération : <input type="checkbox"/>	Association, organisation : <input type="checkbox"/>	Autre : <input type="checkbox"/>
Expéditeur : Conseil d'Etat du Canton de Fribourg Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg			

**I. Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
(ADR ; RS 0.741.621)**

1.1 Approuvez-vous la reprise des modifications apportées à l'ADR ?

(Les parties contractantes de l'ADR ont la possibilité de rejeter les modifications dans leur intégralité. En revanche, il n'est pas permis de rejeter seulement certaines parties des modifications.)

OUI NON Sans avis / non concerné

Remarques :

1.2 Avez-vous d'autres remarques concernant l'ADR ?

OUI NON Sans avis / non concerné

Remarques :

II. **Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR ; RS 741.621)**

1. **Appendice 1 SDR**

2.1 Modification du tableau A relatif au ch. 1.1.3.1, let. a :
Approuvez-vous l'introduction du N° ONU 3536 dans le tableau ?

OUI NON Sans avis / non concerné

Remarques :

2.2 Modification du ch. 1.6.1.1 :
Approuvez-vous la disposition transitoire générale ?

OUI NON Sans avis / non concerné

Remarques :

2.3 Modification du ch. 1.6.1.44 :
Approuvez-vous l'abrogation de la disposition transitoire ?

OUI NON Sans avis / non concerné

Remarques :

2.4 Modification du ch. 1.6.14.5 :
Approuvez-vous la disposition transitoire pour les conteneurs-citernes ?

OUI NON Sans avis / non concerné

Remarques :

2.5 Modification du chap. 5.4, ch. 5.4.0.2, let. b :

Approuvez-vous la modification de la taille de l'écran du terminal de données ?

OUI

NON

Sans avis / non concerné

Remarques :

2.6 Modification du ch. 6.14.1.3 :

Approuvez-vous la modification concernant l'applicabilité de la norme EN 12972 pour les conteneurs-citernes ?

OUI

NON

Sans avis / non concerné

Remarques :

2.7 Avez-vous d'autres remarques concernant la SDR ?

OUI

NON

Sans avis / non concerné

Remarques :